

Fédération Sportive & Gymnique du Travail Commission Régionale d'Alsace de Cyclisme



Date de l'évènement : samedi 26 juin 2021

Lieu: Le Champ du Feu - Belmont 67130 - La Serva

Randonnées VTT *La ChampduF 2021*Circuits du Ban de la Roche

Organisateur

Vélo et Sports de Plein Air (VéSPA)

Présentation

4 circuits sont proposés :

- le **Noir** : circuit du Chemin de Carrosse : 35km 1230m de dénivelée positive
- le Rouge : circuit du Sentier des Roches : 25km 930m de dénivelée positive
- le Bleu : circuit du Sentier des Haxes : 20km 740m de dénivelée positive
- le Vert : circuit du Haut des Monts : 10km 420m de dénivelée positive.

Participants admis

Les circuits noir et rouge comportent des difficultés, les participants doivent avoir un niveau technique et physique adapté et du matériel en bon état.

Les cyclistes en VAE sont les bienvenus.

*Des passages sont prévus pour contourner les zones les plus difficiles.

Catégories d'âge par circuit

Circuit	Nom du Circuit	Années de naissance admises	Distance	Dénivelée positive	Appréciations
Noir	Circuit du Chemin de Carosse	2004 et avant	35km	1300m	Randonnée technique et physique **
Rouge	circuit du Sentier des Roches	2004 et avant	25km	950m	Randonnée technique et physique *
Bleu	circuit du Sentier des Haxes	2006 et avant	20km	700m	Randonnée technique et physique *
Vert	circuit du Haut des Monts	2008 et avant	10km	340m	Randonnée assez technique et physique

Pour les enfants plus jeunes et ayant un niveau correct, il est possible de participer à la course VTT du lendemain. Des circuits adaptés leur seront proposés à partir de 14h30.

Départ et arrivée au Champ du Feu - La Serva

Les départs sont libres entre 7h00 et 10h00

Engagement

A faire avant le lundi 21 juin 2021 sur le site https://www.le-sportif.com Les inscriptions sur place sont possibles, elles seront majorées de 3 €. Les engagements ne seront effectifs que si le paiement est joint.

17 mars 2021 Page 1 sur 3

Inscriptions sur place et réception des plaques de guidons

30' avant l'heure du départ.

Frais d'inscription

adultes avant le 21 juin : 9 € (assurance comprise)
enfants (nés en 2004 et après) avant le 21 juin : 5 € (assurance comprise)

sur place : 3 € de majoration

Restauration

Une petite restauration sera possible, elle respectera les consignes sanitaires en vigueur.

Règlement

- · le port du casque rigide est obligatoire et doit être attaché
- les randonnées sont ouvertes aux VTT à assistance électrique
- pour des raisons de sécurité, tous les participants devront signer la feuille d'émargement avant le départ, ils se verront remettre la plaque de guidon contre caution ou papier d'identité
- les participants ont l'obligation de porter durant tout le circuit une plaque de guidon numérotée fournie par l'organisation. Elle devra être rapportée à la fin de votre randonnée
- il est recommandé de terminer les circuits avant 17h00
- l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de bris de matériel pouvant survenir avant, pendant et après la manifestation
- l'organisateur se réserve le droit d'arrêter à tout moment un participant s'il juge que sa sécurité ou celle de la manifestation est compromise
- les circuits sont naturels, ils comportent des zones techniques, des itinéraires de contournement sont proposés
- certains circuits empruntent des routes ouvertes à la circulation. Des signaleurs assurent les traversées de routes. Respectez le code de la route!
- les circuits empruntés ne sont pas privatisés, attention aux éventuels randonneurs ou autres vététistes
- ayez la courtoisie de ne rien jeter
- si un participant ne devait malheureusement pas finir le circuit avant 17h00, il convient de prévenir un signaleur et l'arrivée (possibilité en dernier ressort de téléphoner à l'organisation 06 82 20 35 79 06 07 29 31 87). Dans ce cas, pensez à récupérer votre licence ou carte d'identité et à rendre la plaque de cadre
- secours : en cas de participant en difficulté (chute, blessure), après avoir rapidement analysé la situation, téléphonez au 03 88 97 30 69 ou prévenez le prochain signaleur
- · les participants éloignés en difficulté peuvent se faire chercher, faire la demande à un signaleur
- les participants s'engagent à ne prétendre à aucun droit concernant l'utilisation de leur image
- le comité d'organisation s'autorise à limiter le nombre d'inscriptions
- le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement en fonction des circonstances
- · merci de ne pas diffuser les tracés GPS!
- lors de vos sorties, n'empruntez que les chemins et sentiers : ne pas rentrer dans le couvert forestier !
- le comité d'organisation a compétence pour statuer sur tous les cas non prévus par le présent règlement
- en cas de force majeure, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'épreuve. Les participants pourront prétendre au remboursement des frais d'inscription
- l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Il appartient aux participants de vérifier qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qui pourraient subvenir lors de la manifestation
- l'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement
- le règlement s'adaptera aux consignes gouvernementales et fédérales en vigueur au moment de la manifestation.

Autres épreuves

- des trails de 35, 25 et 15 km sont organisés le même jour.
- des courses VTT sont organisées le lendemain, elles sont ouvertes aux enfants et aux adultes.

Les informations sur http://lachampduf.fr

Parkings

Le coeur de la station du Champ du Feu est fermé à la circulation dans la journée ; des espaces de parking sont disponibles en amont et en aval de La Serva.

Cartes et profils

Ils sont disponibles à cette adresse http://lachampduf.fr

Autres informations

http://lachampduf.fr

Yves Barbey: 06 82 20 35 79Dany Iselin: 06 07 29 31 87

info@lachampduf.fr

17 mars 2021 Page 2 sur 3

Nos remerciements s'adressent

au Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges

à la Région Grand Est

à la Collectivité Européenne d'Alsace

à la Communauté des Communes de la Haute Bruche

à la Communauté des Communes du Pays de Barr

aux communes de Bellefosse, Belmont, Fouday, Le Hohwald, Neuviller la Roche, Rothau, Solbach, Waldersbach, Wildersbach

à l'Office National des Forêts

à la Société de Chasse du Mercahon

au Comité de Ski du Bas-Rhin, ses clubs et ses bénévoles

à l'Association des Acteurs et Commerçants du Champ du Feu

à la Protection Civile

à la FSGT

à la FFC

aux magasins Leclerc de Sélestat

aux magasins Sport 2000 Sélestat et Illkirch

à la Flambée du Piémont

à Gibier Marchal au Hohwald

à tous les autres partenaires et annonceurs visibles sur http://lachampduf.fr/



17 mars 2021 Page 3 sur 3